

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 29

Artikel: Aux ménagères
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195640>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

souliers à boucles d'argent, des jolis bas et des culottes; des pourpoints garnis de dentelles, des chapeaux à plusieurs coins et des cadettes enjolivées de rubans?... Il ne reviendra plus, sans doute, et la mode restera à la chaussure ensevelie sous un pantalon rasant la terre, à l'habit ne variant que du sac à la redingote, au chapeau à l'aile invariablement ronde, sans le moindre petit coin. La mode restera surtout à la tête sans cadenette et même sans cheveux.

Cela prouve que l'homme est devenu sage et généreux: il a enfin reconnu qu'il n'y avait pas trop de place à la maison et dans la rue pour l'ampleur des costumes féminins! Aussi, comme il se fait petit! comme il descend lestement du trottoir ou rase le mur, quand il rencontre une dame, à l'immense envergure, qui nage dans une quantité incroyable d'étoffe comme un petit poisson dans un grand lac!

On a vanté le temps où les chevaliers portaient les couleurs de leurs dames, et dégainaient leurs épées pour un rien; mais c'est aujourd'hui que l'on connaît la véritable chevalerie, celle qui consiste pour les messieurs, à laisser tous les ornements aux dames et surtout à se rétrécir, à se faire petits pour leur laisser tout l'honneur et toute la place. ALICE.

Entre deux feux.

Nous trouvons dans un journal de Neuchâtel, de 1752, cette amusante histoire:

« Un mariage des plus singuliers a extrêmement divertit notre ville. Deux demoiselles, fort à leur aise, puisqu'elles jouissent de dix mille livres de rente, vivaient ensemble comme deux bonnes sœurs. Elles avaient toujours été fort sages, et jamais l'amour ne leur avait fait faire la moindre folie. Il était d'autant plus à présumer que jamais cette passion ne leur en ferait faire, que la plus jeune des deux a quatre vingt-deux ans bien accomplis.

« Qui croirait qu'à cet âge, où naturellement on ne doit penser qu'à entrer dans le tombeau, le cœur humain se laisserait surprendre à une passion amoureuse? C'est cependant ce qui est arrivé. Ces deux vieilles demoiselles se sont avisées, comme de concert, de s'amouracher tout à coup d'un jeune homme qui est ingénieur des ponts et chaussées, et qui n'était pas des plus à son aise.

« Pour le mettre plus au large, comme elles ne pouvaient pas l'épouser toutes deux, elles sont convenues de lui donner tout leur bien comme un témoignage constant et perpétuel de l'amour qu'elles avaient pour lui, à condition qu'il épouserait celle des deux pour qui il se sentirait le plus d'inclination.

« Une passion si peu ordinaire et en même temps si généreuse, méritait quelque retour. En effet, dix mille livres de rente, pour un homme qui n'a presque rien, vaut bien la peine qu'il passe par-dessus ce qu'un pareil mariage a de peu engageant. C'est aussi ce qu'a fait ce jeune ingénieur. Il a fait plus encore: Craignant que son choix ne refroidit, à son égard, la générosité de celle des deux sœurs à qui il ne donnerait pas la préférence, en homme d'esprit, il a trouvé le moyen de se mettre à couvert de ce reproche et des suites fâcheuses qu'il pourrait avoir pour lui.

« Pour flatter ces deux dames, et leur faire croire qu'il les aimait également, le jeune galand leur a proposé d'en remettre la décision au sort et de tirer la courte paille pour savoir laquelle des deux l'aurait pour époux. La proposition ayant été agréée et mise à exécution, le hasard a voulu que la moins vieille lui soit échue, à son grand déplaisir, peut-être.

« En effet, si le sort l'eût fait tomber sur l'aînée, qui a 94 ans passés, il aurait eu l'espérance de se voir veuf beaucoup plus tôt; ce qui n'est pas une petite consolation en pareille rencontre.

« Quoiqu'il en soit, ce mariage singulier vient de se célébrer en cette capitale, avec d'autant plus de pompe et de magnificence que la générosité des contractants n'a point été gênée par le désir d'économiser pour les enfants qui pourraient naître d'une alliance si bizarre. »

On novè tzévu.

Ti clliào Monsou dé vela, mimament clliào qu'ont zào zu trainà lào tsausés su lé bancs dâi z'Académie et dâi z'Université et qu'ont recordâ cein qu'on l'âi dit l'histoire naturelle dâi bitès, dâi dzeins, mémameint dè la vermena, dein clliào biau làivro qu'ont étâ fè pé on certain Buffon et on autre qu'on lài desâi Cuvier, on ne sâ pas trào porqu'ètion dâi dzeins bin éduquâ, mâ, voudre fremâ que n'ariorit pas pu mè derè à quinna race appartint certain tzévu que n'ein pè tsi no.

Clliào qu'ont étâ pè Berna po recordâ po vé-térinéro sâvont bin cein que l'est qu'on alezan, on pur sang et mimameint on tsévu arabe, et à leu lo pompon po gari clliào bèts quand l'ont lo gourmo, ào bin oqu'è d'autre, mâ po la cavalla que vè vo dere, ne sariorit pas pi l'âi repetassi n'a tsamba, se le sein rontâi iena.

Po lo tzévu que vo dio, min dè boré, dè lincou, ni dé bredès po lo menâ; pu l'a on tant bon caractéro, jamé ne rüe et l'est tant sadzo que vo pàodè lo laissi plianta dou iadzo vingt-quatre hàores dévant n'a pinta que ne derâi pas on mot et que restérâi quie sein budzi, ni bramâ. Lè tavans ne l'âi pàovont rein: assebin lo colonet Wille arâi bin vollu ein recrutâ dè cllia race po noutra Cavaléri, mâ n'y a pas zu mèche, kâ lo tsévu que vo dio n'a què trài piautès et la Confédérachon n'en vâo rein.

Ora que vos sèdès cein que l'est què la bite, vaitès l'histoire que volliaïvo vo contâ:

On dzouveno gaillâ, on Français, que demâoravé pè chàotré, avâi toparâi étâ d'obedzi dé fèrè se n'ècoûla militéro et fut coumeindâ po allâ pè Ancey. Arrevâ lé, on lo recruté dein la cavaléri et fut bô et bin l'âi restâ trài z'ans.

Quand l'eût fini son teimps, revegne dein lo canton dè Vaud, et vo sèdès coumeint sont clliào valottès que vignont dé passâ l'ècoûla: sâvont sé bragâ et à lè z'ouré nien a min à leu po fèrè qu'è que sâi.

Adon, lé premi dzo que l'étâi pè chàotré, bragavé dein totès lé pintès dào veladzo que la cavaléri de son payi étâi la premira dein tota l'Uropa et que li-même avâi mimameint reçu n'a médaille po avâi bin su montâ. Et à clliào que l'attitâvon lào fasâi:

— Voudrâi bin tràova dein lo veladzo on tzévu d'attaque po vo montrâ cein que l'est què la cavaléri pè tsi no?

On paisan, qu'étâi on bon farceu, l'âi fe:

— Oh! bien rien de plus facile, c'est à votre service; venez seulement chez moi demain matin, j'en ai trois bons à votre choix et je les mets de grand cœur à votre disposition.

Lo leindèze, qu'étâi justameint n'a demèindze, vouâiquie mon compagnon qu'arrevé, avoué dâi grantès bottes à la cuiller, dâi z'éperons, et onna petita dzibllia po fouatâ la cavala,

Lo gaillâ demandé à vâirè lé tzévu.

Lo paisan qu'avâi sailli dû la remise dou ào trài tsévu de lotta, lé lài montré et l'âi fa:

— Ora preni cé que vo farè lo mé pliési!

Vo vâidès d'ice la mena dé stu gaillâ et né pas fautâ dè vo derè que l'a tot balameint veri lo dou ào paisan, sein l'âi derè bondzo. Parâit que la leçon a été bouna: n'a pas repipâ on mo dè la cavaléri.

Ora, po clliào dào Conteu que ne sariorit pas enco cein que l'est qu'un tsévu de lotta, lào derè que c'est cé affèrè à trài piautès io on met la lotta, ào bin se vo volliaï la cavagné, quand on portè la terra ào bin lo fémé pè lé vègnès.

C. T.

Aux ménagères.

Nous lisons dans un journal français:

« Il n'y a pas de bonne cuisine sans bon bouillon. La cuisine française, la première de toutes les cuisines, doit sa supériorité à l'excellence du bouillon français.

« Beaucoup de ménagères se laissent imposer par les bouchers des non-valeurs nommées par eux *réjouissances*, probablement parce que cette vente *réjouit* ces messieurs. Eh bien! ces os, qui constituent la réjouissance, ne valent absolument rien... sinon pour fabriquer de la colle! (A Lausanne, on les nomme *charge*. C'est une charge en effet. *Red.*)

« Lisez plutôt ce que disent les savants: *Les os ne sont d'aucune utilité dans l'alimentation*. Lorsqu'on met un os dans un pot-au-feu, une partie de la gélatine contenue dans les pores de ces os finit par se dissoudre et les vides qu'elle y laisse se garnissent des sucs de la viande tenus en suspension dans le bouillon; aussi, après une ébullition de cinq à six heures, l'os devient-il excellent à sucer, car il a absorbé les meilleurs éléments du potage.

« Le jarret de bœuf, en si grande faveur chez les gargotiers pour la confection du bouillon, doit également en être exclu; le bouillon épais qu'on en obtient est tout simplement de la colle.

« Le bon bouillon est clair et limpide.

« C'est encore une erreur de croire que les volailles ajoutées, à moins qu'elles ne soient très vieilles ou très grasses, quelque chose aux principes nutritifs du bouillon. Le pigeon, lorsqu'il est vieux, la perdrix rôtie d'avance, le corbeau, en novembre et décembre, ajoutent beaucoup à la sapidité et à l'arôme du bouillon. »

Chiens et bicyclettes.

Le tribunal d'Alger vient de statuer sur un procès qui intéresse tous les bicyclistes.

M. P..., monté sur une bicyclette « roulaît » à une allure normale dans la rue Bab-el-Oued, lorsqu'un chien, appartenant à M. D. D..., se jeta en aboyant sur la machine et désarçonna le cycliste, qui tomba sur la chaussée.

M. P... assigna le propriétaire de l'animal en 50 francs de dommages-intérêts, pour réparation: 1° de sa machine; 2° du préjudice que sa chute lui avait occasionné.

Le tribunal aurait, d'après un journal local, rendu le jugement étonnant dont la teneur suit:

Le tribunal,

Attendu que les chiens, la chose est certaine, ont la haine des vélocipédistes et s'acharnent à leur poursuite; qu'il faut cependant bien, à une époque où tant de gens vont à bicyclette, que les animaux s'habituent comme tout le monde à ce genre de locomotion;

Que les bicyclistes sont bien parmi les passants que protège contre les chiens l'article 479, paragraphe 7 du Code pénal;

Mais que, d'autre part, ceux qui montent à bicyclette sont naturellement familiarisés avec les accidents, et que la somme réclamée de ce chef par P..., à titre d'indemnité, est exagérée.

Par ces motifs,

Condamne D... à payer à P... la somme de 25 fr., coût de la détérioration de la machine, et celle de 1 fr. pour indemniser P... du désagrément que lui a causé sa chute.

Journal de l'Exposition nationale. — Livraison du 40 juillet: La photographie à l'Exposition. — Eine neue Kultur- und Industriepflanze. — Nos chemins de fer de montagne. — L'industrie laitière à l'Exposition. — Alpinisme. — L'art militaire à l'Exposition. — Die Sennenfahrten, am 2. Juli 1896 im Schweizerdorf angeführt. — Une exposition internationale. — Fête de lutteurs au Village suisse. — Chronique de l'Exposition. — Gravures.

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.